



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du lundi 18 mars 2024

| | |
|--|---|
| <p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 11/03/2024</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération : 25/03/2024</p> | <p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-huit mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Absents</u> : KOCIOL Guillaume,</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : MEYNET Francine</p> |
| <p><u>Objet</u> : Tarification des emplacements du columbarium</p> | |

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2022-047 en date du 21 novembre 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de l'agrandissement du columbarium au cimetière communal.

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Le columbarium constitue un espace de 8 cases proposées aux familles des défunts.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

- concession de 15 ans renouvelable, pour un montant de 602 €,
- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 903 € ;
- concession de 50 ans renouvelable, pour un montant de 1 204 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 01/04/2024 à savoir :

Concessions columbarium :

- Temporaires de 15 ans : 602 €
- Temporaires de 30 ans : 903 €
- Temporaires de 50 ans : 1 204 €

- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget

- **AUTORISE** le maire à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Robert BONIN